

RAPPORT BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Le budget supplémentaire remplit une double fonction : **il est à la fois un budget de reports et d'ajustement**. Il sert notamment à :

- **intégrer les résultats** figurant au compte administratif N-1 : résultats de clôture et restes à réaliser ;
- **actualiser les prévisions de recettes** inscrites au budget primitif en fonction des nouvelles informations à disposition (notification, suivi de réalisation ...) ;
- **ajuster les crédits budgétaires** ouverts au budget primitif en fonction des prévisions de réalisation (décalage d'opération, annulation d'actions ...).

I) UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE TOUJOURS CONTRAIGNANT

La fin de la crise covid et le début de la guerre en Ukraine ont très largement affecté le poids des dépenses de fonctionnement de la ville à travers une inflation forte et des prix de l'énergie exponentiels.

Ce constat reste vrai pour cette nouvelle étape budgétaire ce qui nous amène à rehausser certains crédits principalement pour les fluides.

En investissement, l'évaluation de l'état d'avancement de certains projets permet une réorientation de certaines dépenses. En effet, les incertitudes entourant la période JOP et la disponibilité de nos prestataires nous poussent à la prudence concernant les calendriers de livraison des travaux. Les crédits sont alors réfléchés vers les urgences ou les opérations non impactées par des retards.

Face à une évolution des charges toujours plus dynamique que les recettes, des arbitrages ont dû être opérés pour concilier les besoins de la population avec une gestion rigoureuse des finances locales.

A travers ce budget supplémentaire (BS 24), la municipalité réussit à poursuivre son programme tout en faisant face aux aléas extérieurs.

II) LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

1) Le Budget supplémentaire est tout d'abord un budget de report

Conformément à sa première fonction de « budget de report », le budget supplémentaire 2024 (BS) reprend les résultats arrêtés par le compte administratif 2023 (CA) qui a été voté à ce même conseil.

	RESULTATS 2023
Résultat de l'exercice Investissement	-8 374 048,96 €
Résultat de l'exercice fonctionnement	8 169 936 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	9 585 710,81 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	6 111 439 €
Résultat de clôture	15 493 036,85 €

Par ailleurs, c'est lors du BS 2024 que **les restes à réaliser arrêtés lors du CA 2023 sont intégrés** au budget de l'année en cours :

	RAR 2023
Recettes de Fonctionnement (A)	- €
Dépenses de Fonctionnement (B)	- €
Solde à financer en Fonctionnement (A-B)	- €
Recettes d'Investissement (A)	2 205 957,65 €
Dépenses d'Investissement (B)	17 646 931,60 €
Solde à financer en Investissement (A-B)	-15 440 973,95 €

2) Synthèse des équilibres et ajustements budgétaires intégrés au budget supplémentaire 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT +1,6 M€	RECETTES DE FONCTIONNEMENT +3 M€
CHARGES GENERALES +1,46 M€	PRODUITS DES SERVICES 2 K€
DEPENSES DE PERSONNEL -	IMPOTS ET TAXES +1,1 M€
AUTRES CHARGES COURANTES +156 K€	DOTATIONS ET SUBVENTIONS +1,4 M€
FRAIS FINANCIERS - K€	PRODUITS DE GESTION COURANTE 453 K€
AUTRES CHARGES -	AUTRES PRODUITS -
REPRISE RESULTATS 2023 -	REPRISE RESULTATS 2023 +52 K€
AUTOFINANCEMENT + 1,4 M€	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT +1,6 M€	RECETTES D'INVESTISSEMENT +17,03 M€
	AUTOFINANCEMENT + 1,4 M€
DEPENSES DEQUIPEMENT +1,48 M€	SUBVENTIONS +21 K€
REMBOURSEMENT DETTE -	EMPRUNT D'EQUILIBRE -
AUTRES DEPENSES FINANCIERES +120 K€	AUTRES RECETTES FINANCIERES - K€
DIVERS -	DIVERS +174 K€
REPRISE RESULTATS 2023 - €	REPRISE RESULTATS 2023 (yc 1068) + 15,44 M€
RESTES A REALISER 2023 + 17,65 M€	RESTES A REALISER 2023 + 2,21 M€

3) Evolution des principaux indicateurs financiers

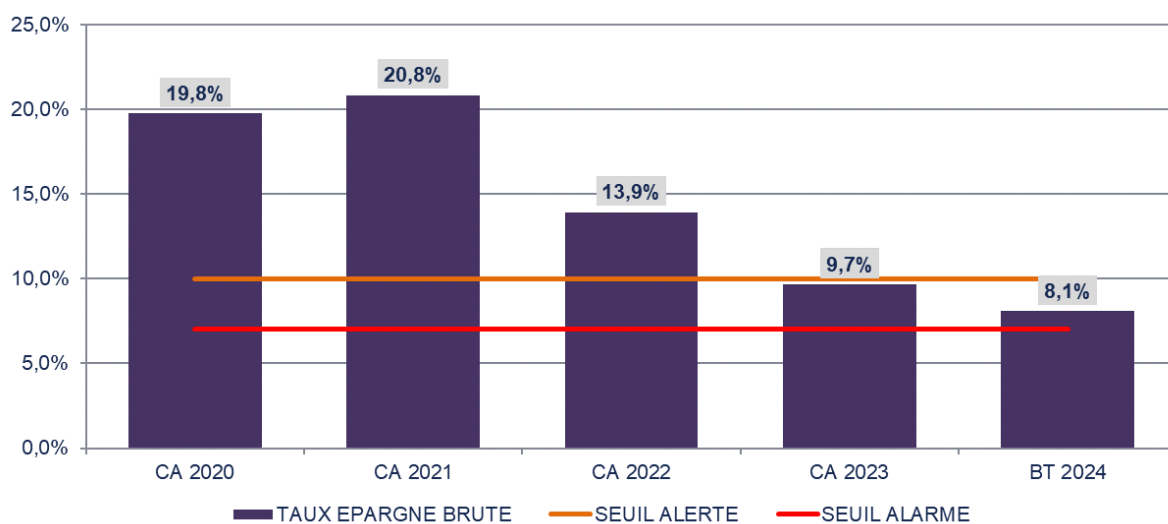
Au terme du BS 2023, **l'autofinancement de la Ville s'élève à 2,4 M€** et affiche une baisse par rapport au CA 2023. On observe un dynamisme plus important en dépenses qu'en recettes ce qui entraine mécaniquement une réduction de l'épargne. Cela s'explique principalement par des prix de l'énergie qui continuent de progresser combiner à l'intégration des fluides des nouveaux équipements, des hausses importantes sur les frais de maintenances indexés sur des indices en constantes évolution

mais également par l'impact des évolutions réglementaires en termes de ressources humaines (revalorisation du point d'indice, prime inflation).

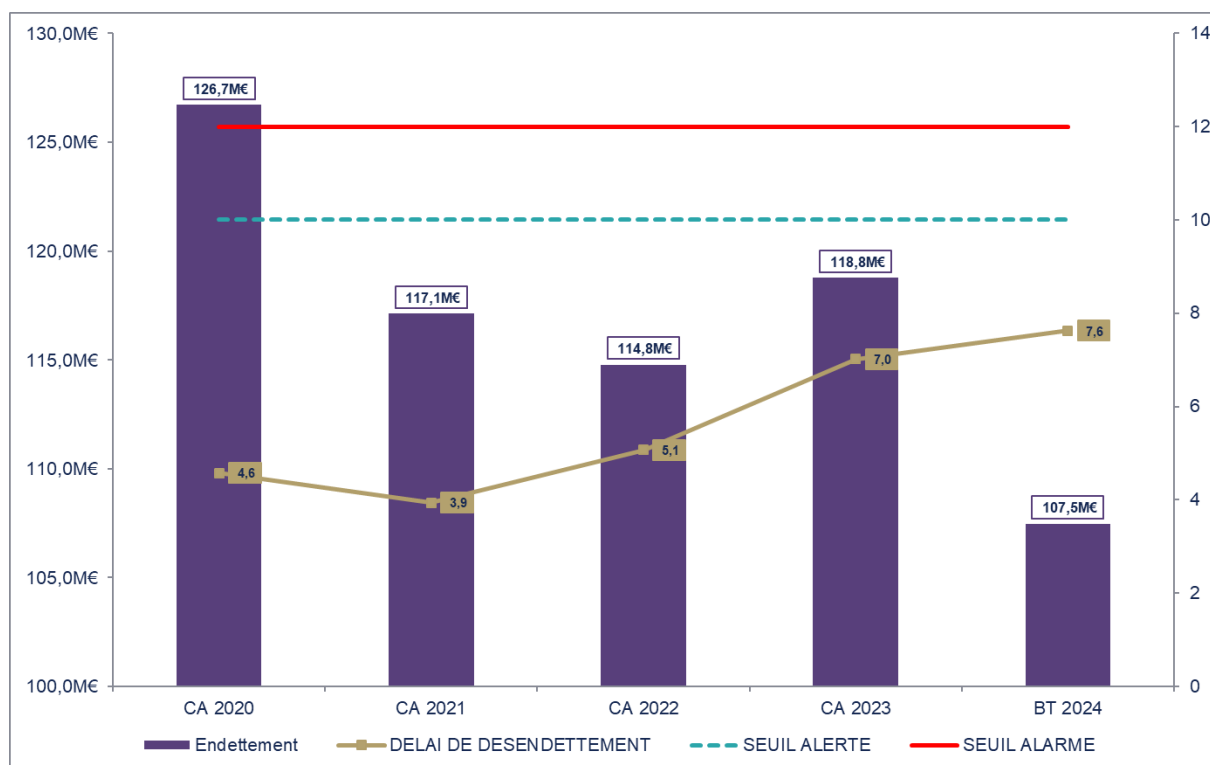
Le taux d'épargne brute s'élève à 8,1% contre 9,7% au CA 2023.

La capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour résorber la dette si toute l'épargne y était consacrée, **s'établit à 7,6 ans**.

Evolution du taux d'épargne brute



Evolution de l'endettement



Une attention particulière sera portée sur la consommation des crédits d'ici la fin de l'année à travers un dialogue de gestion entre les services. Ce travail permettra de limiter au maximum l'évolution des dépenses de fonctionnement et augmenter les capacités d'autofinancement de la Ville.

III) DETAIL DES AJUSTEMENTS DU BS 2024 EN FONCTIONNEMENT

Le budget supplémentaire a pour autre vocation de corriger et de compléter les prévisions budgétaires établies lors du budget primitif.

1) Des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de +1,62 M€ par rapport au Budget primitif 2024 (BP) dont 1 M€ liés aux fluides

CHAPITRE	LIBELLE	BS 24	BT 24
014	Atténuation de produits	- €	1 000 €
011	Charges à caractère général	1 464 414,47 €	32 195 939,31 €
012	Charges de personnel et assimilées	- €	86 535 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	156 028 €	36 556 641 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE		1 620 442 €	155 288 580 €
66	Charges financières	- €	4 442 125,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	200 000 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	- €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 620 442,47 €	159 930 705 €

Au niveau des **dépenses de gestion courante**, les ajustements au BS 2024 s'élèvent à **+1,62 M€** et se **concentrent en majorité sur le chapitre 011 des charges à caractère général**.

Sur ce chapitre, les principaux ajustements à la hausse relèvent des thématiques suivantes :

- Les fluides : abondement de 1,04 M€ principalement suite à des régularisations de factures 2023. Par ailleurs, l'ajout de nouveaux points de livraison (PDL) pour l'identification des nouveaux compteurs électriques pèse à hauteur 58,3 K€. Le nouveau marché pour le P2 au centre nautique Marlène Pératou présente un coût supérieur au montant estimé (+45,7 K€). La facture d'eau pour le centre aquatique Camille Muffat a été prise en charge par la Ville mais sera remboursée par le prestataire du marché de travaux (+25,5 K€). Il convient également d'ajouter la maintenance P2 du gymnase Guy Moquet pour un montant de 31,9 K€.
- Dans le domaine du sport, le montant du marché pour la gestion du centre aquatique Camille Muffat sur la fin d'année 2024 est inscrit à hauteur de 200 K€.
- La régularisation des frais liés au coût du groupe scolaire intercommunal Casarès-Doisneau s'élève à +84 K€.
- Le domaine de la solidarité est impacté par +94,2 K€ de dépenses compensées par des octrois de subventions notamment pour les projets « déterminés pour l'emploi », la valorisation de l'insertion par le sport, le projet de lutte contre la fracture numérique pour l'accès aux droits, projet Parents et enfants contre les discriminations, projet e-sports, projet de prévention du harcèlement sexuel et le projet de prestation d'accueil individuel d'urgence.

- Les dépenses d'honoraires et de contentieux sont rehaussées de +30 K€ en raison de procédures plus longues et d'appels plus nombreux sur les décisions en faveur de la Ville nécessitant le recours à un avocat.

Sur le chapitre 65, les inscriptions correspondent principalement au paiement d'une indemnité FIPHFP et à la régularisation de la participation à la BSPP :

- La Ville est redevable d'une pénalité de 103 K€ dans le cadre des quotas d'agents ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). En effet, lors du contrôle effectué, beaucoup d'agents étaient en cours de renouvellement de leur RQTH arrivée à échéance avant la date du 31 décembre 2021. Or, pour être comptabilisé, l'agent doit bénéficier de la RQTH à cette date précise. De plus, des agents bénéficiaires de la RQTH sont partis à la retraite, ce qui a également eu une incidence sur le nombre d'agents concernés.
- La notification du montant de participation à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) présente une hausse plus importante qu'estimée nécessitant une régularisation de 88 K€.
- La Ville se retrouve dans l'incapacité de pouvoir mettre à la charge du conducteur d'anciennes amendes de police (conducteur non identifié ou parti de la collectivité, etc...). Un montant de 60 K€ est inscrit au budget afin de pouvoir solder ces arriérés. La nouvelle procédure de fonctionnement mis en place permettra de limiter très fortement ces situations.
- Le remboursement aux familles bénéficiaires du dispositif des « Colos apprenantes est estimé à +25 K€.
- La notification de participation de la Ville pour le cimetière intercommunal nécessite un ajustement de +12,7 K€.
- Le résultat 2023 du CCAS permet la réduction de la subvention Ville à hauteur de -100 K€.

2) Des recettes réelles de fonctionnement en hausse de +2,97 M€ par rapport au BP 2024

CHAPITRE	LIBELLE	BS 24	BT 24
013	Atténuations de charges	- €	550 000 €
70	Produits des services, domaines, ventes	2 140 €	10 428 013 €
73	Impôts et taxes	1 100 000 €	115 617 683 €
74	Dotations, subventions et participations	1 415 679 €	49 190 765 €
75	Autres produits de gestion courante	453 000,00 €	2 919 776,00 €
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		2 970 819 €	178 706 237 €
76	Produits financiers	- €	1 031 432 €
77	Produits spécifiques		- €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 970 819 €	179 737 669 €

Plusieurs ajustements sur **les recettes de fonctionnement** sont réalisés, pour un montant total de **+2,97 M€** par rapport aux prévisions initiales du BP 2024.

➤ **Impôts et taxes (chap. 73) +1,1 M€**

La notification des bases prévisionnelles de fiscalité via l'état 1259 permet de rehausser les recettes de taxe foncière **à hauteur de +1,1 M€** sur la base d'une estimation prudente.

➤ **Les dotations, compensations fiscales et participations (chap.74) +1,4M€**

Les dotations de l'Etat ont été notifiées à la Ville au début du printemps permettant un ajustement des recettes sur ces lignes **(+1,2 M€)**.

La Ville s'est vue attribuée par la Métropole une participation de **83 K€** dans le cadre des actions pour les Journées olympiques et paralympiques de Paris 2024 (JOP).

Le renouvellement du dispositif de la Cité Educative permet d'accroître les recettes de **+23 K€**.

Les projets et actions portés par les services ont permis d'obtenir des subventions du Département, de la CAF et de la Métropole **(+130 K€)**.

➤ **Autres produits de gestion courante (chap. 75) +453 K€**

Comme indiqué dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires et du BP 24, une modification des prix du gaz avait amené à un trop payé et donc à un avoir du prestataire au bénéfice de la Ville. Le montant final de ce dernier a pu être établi et amène à une régularisation en recette de **+453 K€**.

Par ailleurs, une nouvelle recette est à inscrire au chapitre 70 pour 2 K€ correspondant à un revenu de tournage.

Aussi, la Ville affecte une partie de son résultat de clôture 2023 en fonctionnement à hauteur de 52 K€ **lui permettant d'équilibrer sa section de fonctionnement.**

IV) LES AJUSTEMENTS DU BS 2024 EN INVESTISSEMENT

1) Un effort d'équipement à la hausse de +1,6 M€

Dans le cadre du budget supplémentaire, les ajustements en investissement amènent à inscrire 1,6 M€ en dépenses réelles d'investissement et 17,65 M€ de reste à réaliser (RAR) à prendre en compte.

CHAPITRE	LIBELLE	BS 24
20	Immobilisations incorporelles	- 50 000 €
204	Subventions d'équipement versées	- €
21	Immobilisations corporelles	- 100 000 €
23	Immobilisations en cours	- €
	Opérations d'équipement	1 476 959 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		1 326 959
10	Dotations, fonds divers et réserves	270 000 €
13	Subventions d'investissement reçues	
16	Emprunts et dettes assimilées	
18	Cpte de liaison : affectation	
26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
TOTAL DEPENSES FINANCIERES		270 000 €
45	Opérations pour compte de tiers	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 596 959 €

Concernant les RAR, la comptable publique souhaite éviter le recours à la journée complémentaire permettant de prendre en charge des écritures de l'exercice 2023 en tout début d'exercice 2024. Ainsi par un système de vase communicant, le nombre de restes à réaliser à traiter en 2024 est élevé. Ces projets sont donc en cours, et sont traités en grande majorité sur le premier semestre 2024.

Au-delà des restes à réaliser, **l'ajustement proposé de +1,48 M€** sur les dépenses d'équipement recouvre l'actualisation des postes suivants :

➤ **Travaux d'entretien des bâtiments (+490 K€)**

Parmi les ajustements :

- 150 K€ pour les rénovations de façades.
- 250 K€ pour assurer l'entretien-réparation des toitures qui ont subi des dégradations suite aux fortes pluies récurrentes.
- 50 K€ pour divers travaux à Arradon (infiltrations, peintures, VMC etc... transfert des crédits depuis l'opération 051)
- 40 K€ pour la reprise urgente du désordre de la façade de l'école Taos Amrouche.

➤ **Sécurisation des bâtiments (+48 K€)**

Inscription de 48 K€ dans le cadre de la sécurisation du bâtiment administratif 120 rue Henri Barbusse.

➤ **Accessibilité (-200 K€)**

Au vu du plan de charge des équipes, ces travaux ne pourront pas être réalisés cette année entraînant la restitution des crédits.

➤ **Contrat d'exploitation du centre nautique Marlène Pératou (-126 K€)**

Le montant du nouveau marché est plus faible qu'estimé permettant de réduire la dépense de 126 K€.

➤ **Contrat d'exploitation du chauffage (+140 K€)**

L'avenant au contrat entraîne une hausse de la redevance P3 à hauteur de 140 K€.

➤ **Réserve et portage foncier (+75 K€)**

L'acquisition à l'euro symbolique du terrain du centre aquatique du Fort amène des frais de notaire de l'ordre de 75 K€.

➤ **Autres subventions d'équipement (120 K€)**

Comme pour le fonctionnement, la notification de la participation BSPP en investissement est plus importante que prévue (+120 K€).

➤ **Eglise Notre Dame des Vertus (-150 K€)**

Les crédits sont restitués du fait d'un report des travaux en 2025.

➤ **Vidéoprotection (+100 K€)**

Enveloppe de 100 K€ pour faire face à diverses dépenses nouvelles (demande de raccordement par la Préfecture, redevance d'occupation de fourreau, raccordement caméra et génie civil, audit pour la vidéooverbalisation).

➤ **Centre aquatique Camille Muffat (+1,707 M€)**

Des travaux supplémentaires prévus par avenant au marché et des révisions de prix plus importantes qu'estimées imposent l'ajout de crédits supplémentaires à hauteur de 1,7 M€.

➤ **Gymnase Guy Moquet (+100 K€)**

Par prudence, au vu des révisions de prix difficilement maîtrisables et pour assurer la fin du chantier, il est inscrit 100 K€ dont le reliquat pourra être restitué lors d'une décision modificative.

➤ **Groupe Scolaire du Fort (-490 K€)**

Le chiffrage initial correspondait à une avance de fond dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée à la société publique locale (SPL). Les deux écoles étant réunies dans un même marché MPGP, la maîtrise d'ouvrage redevient interne.

➤ **Réaménagement du Centre nautique Marlène Pératou (-100 K€)**

Les travaux devraient subir du retard en raison des JOP. Il est ainsi proposé de restituer 100 K€.

➤ **Crèche du Fort (+70 K€)**

Reprise de la maîtrise d'ouvrage en interne nécessitant l'inscription de nouveaux crédits. L'avance faite à la SPL sera reprise en recette d'investissement.

➤ **NPNRU (+150 K€)**

Dans le cadre des deux programmes NPNRU, il est nécessaire de disposer de 50 K€ pour des sondages évaluant la pollution pour le pôle petite enfance et 100 K€ pour les études de réhabilitation et d'extension de l'école Prévert.

➤ **Piscop (-100 K€)**

La modification du projet entraîne la restitution de 100 K€ de crédits.

➤ **Parvis de l'Hôtel de Ville (-150 K€)**

Les études d'aménagement de l'espace public seront prises en charge par Plaine Commune.

➤ **Maison des projets (-70 K€)**

L'opération est modifiée, l'OPH cèdera un local à la Ville pour aménager la maison des projets.

Par ailleurs, 270 K€ ont été inscrits pour des indus de taxe d'aménagement à la demande de la Direction générale des Finances Publiques.

2) Des recettes réelles d'investissement ajustées à +14,4 M€

Les **recettes réelles d'investissement** sont en augmentation de +14,4 M€ :

CHAPITRE	LIBELLE	BS 24
13	Subventions d'investissement reçues	20 520 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €
204	Subventions d'équipement versées	- €
21	Immobilisations corporelles	- €
23	Immobilisations en cours	174 000 €
20	Immobilisations incorporelles	- €
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT		194 520 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	14 229 312 €
27	Autres immobilisations financières	- €
024	Produit des cessions d'immobilisations	- €
TOTAL RECETTES FINANCIERES		14 229 312 €
45	Opérations pour compte de tiers	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		14 423 832 €

➤ Subventions d'investissement **(20,5 K€)** :

La Ville bénéficiera d'une participation de Séquano dans le cadre du PNRQAD Centre Moutier à hauteur de 13 K€ et d'une subvention de la MGP pour la mise en place d'une plateforme dans le cadre du projet de lutte contre la fracture numérique pour l'accès aux droits (7 500 €).

➤ Immobilisations en cours **(174 K€)** :

Le redéploiement en interne de l'opération Crèche du Fort amène à la restitution de l'avance de 5% faite à la SPL pour un montant de 174 K€.

La couverture du besoin de financement en investissement (14,2 M€) est affectée au compte 1068.

Le reliquat du résultat de fonctionnement 2023 (52 K€) est intégré en fonctionnement.

La Ville réussit à dégager un autofinancement supplémentaire de son fonctionnement (+1,4 M€) permettant de financer sa section d'investissement.